



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ville de
BOULOGNE-SUR-MER

DIRECTION DES RESSOURCES

**SERVICE INTERIEUR
ET MANIFESTATIONS**

Le 28 JAN. 2008

Monsieur le Docteur
Sylvain GOURNAY

27, boulevard Daunou

62200 BOULOGNE-SUR-MER

Vos réf. : V/Lettre du 12.01.08
N° enr : 582

Nos réf. : B.Q./I.S. 815

Docteur,

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez attiré mon attention sur les difficultés rencontrées en ville par les médecins pour faire stationner leurs véhicules, dans le cadre de consultations chez des patients.

Afin de lui permettre au mieux d'exercer sa profession, je suggère que le médecin concerné fasse stationner son véhicule sur un emplacement matérialisé payant ou non, en apposant, de façon visible, sur le pare-brise de son automobile, son caducée médical ainsi qu'une affiche avec l'indication « en intervention chez un patient ». Il lui faudra également laisser les feux de détresse clignoter. Dès lors, une tolérance de vingt minutes lui sera accordée.

Naturellement, je donnerai les instructions précises aux agents du service du Contrôle du Domaine Public pour qu'ils agissent dans ce sens.

Espérant ainsi avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Docteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,

Hervé HENON

VU D/S :

Mairie de Boulogne-sur-Mer
Place Godefroy de Bouillon - B.P. 729
62321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél.: 03 21 87 80 80
Télécopieur : 03 21 87 80 99
www.ville-boulogne-sur-mer.fr